Image not found or type unknown

Procedure de surendettement

Par **ange83**, le **17/01/2014** à **12:43**

bonjour
je suis depuis 2ans et demi a la banque de france que jai tjr payer ayant eu un 4eme enfant et de ne plus travailler j ai fait une demande de revoir mon dossier pour abusser un peu mes mensualitee sa a etait refuser j ai demander pourquoi car meme si on me dit nn je peux payer ben j ai des difficulter suis passer en jugement et je ne comprend pas se qui me dise si vous pouver m expliquer car je pense que sa veut dire tu te tai et paye
PAR CES MOTIFS
DECLAREle recours recevable en la forme ;
CONFIRME la decision d irrecevabilite prise par la commision de surendettement en date du 24.07.13
DECLARE m ..... et mme ..... irrecevables a la procedure de surendettement
DIT que la presente decision met fin a la procedure de surendettement
DIT que les depens resteron a la charge de l etat
DIT que la presente decision sera notifiee au debiteur et aux creancier par lettre recommandee avec accusee de reception
pouver vous m expliquer se que sa veut dire en plus simple merci beaucoup pour votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés